

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 15 août 2022 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard
Patrick Boisselle
Jacques Desrosiers

Julie L'Homme
Sylvain Boisselle

Est absent:
Patrick Godin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

127-08-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022

4 – Période de questions

5 – Administration

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

6 – Législation

7 – Service des travaux publics

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

7.2 - Réfection d'une partie du rang Saint-Yves - Décompte progressif no 1

7.3 - Octroi du contrat pour la réparation du ponceau situé à l'intersection du rang Saint-Thomas et de la route 239

7.4 - Octroi du contrat pour le remplacement d'un ponceau situé entre le 220 et le 230 Saint-Thomas

8 – Service d'urbanisme

8.1 - Rapport des permis

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

9.1 - Adoption du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2021

9.2 - Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération

Québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective

9.3 - Modification du système électrique

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

11 – Varia

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

128-08-2022

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 4 juillet 2022, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

5 - ADMINISTRATION

129-08-2022

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2022 au montant de 84 650,21\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2022 au montant de 84 650,21\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de juillet.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

NIL

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 15 août 2022).

6 - LÉGISLATION

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

Aucun rapport n'a été déposé.

130-08-2022

7.2 - Réfection d'une partie du rang Saint-Yves - Décompte progressif no 1

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 1 concernant les travaux de réfection d'une partie du rang Saint-Yves exécutés jusqu'au 18 juillet 2022, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette;

Considérant sa recommandation de paiement;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

De procéder au paiement du décompte n° 1 des travaux de réfection d'une partie du rang Saint-Yves au montant de 293 572,22\$ taxes incluses à l'entrepreneur *Danis Construction inc.* Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 23-04017-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

131-08-2022

7.3 - Octroi du contrat pour la réparation du ponceau situé à l'intersection du rang Saint-Thomas et de la route 239

Considérant que des travaux doivent être réalisés pour replacer une section du ponceau situé à l'intersection du rang Saint-Thomas et de la route 239;

Considérant la soumission de *Groupe Horizon* datée du 14 juillet 2022 au montant de 1 755\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le Conseil octroie à la compagnie *Groupe Horizon*, le contrat pour la réparation du ponceau situé à l'intersection du rang Saint-Thomas et de la route 239 au montant de 1 755\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

132-08-2022

7.4 - Octroi du contrat pour le remplacement d'un ponceau situé entre le 220 et le 230 Saint-Thomas

Considérant que des travaux doivent être réalisés pour remplacer le ponceau situé entre le 220 et le 230 rang Saint-Thomas;

Considérant la soumission de *Groupe Horizon* datée du 11 août 2022 au montant de 6 939,50\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le remplacement du ponceau situé entre le 220 et le 230 rang Saint-Thomas à la compagnie *Groupe Horizon* au montant de 6 939,50\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-04014-000.

Que le Conseil octroie le contrat pour le pavage aux *Entreprises Cournoyer Asphalte Itée.* Cette dépense affecte le poste budgétaire 23-04014-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

8.1 - Rapport des permis

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que six (6) permis ont été émis pour la période de juillet 2022.

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

133-08-2022

9.1 - Adoption du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2021

Considérant que la directrice générale a remis aux membres du conseil municipal une copie du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2021 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2021;

En conséquence
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que le conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

134-08-2022

9.2 - Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération Québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Considérant qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Considérant que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Considérant que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

Considérant qu'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Considérant que le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Considérant que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Aimé adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date 1^{er} juin 2022;

Que la Municipalité de Saint-Aimé paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

Que la Municipalité de Saint-Aimé respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

Que la Municipalité de Saint-Aimé maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

Que la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

Que la Municipalité de Saint-Aimé donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

Que la Municipalité de Saint-Aimé autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité de Saint-Aimé accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

135-08-2022

9.3 - Modification du système électrique

Considérant la résolution numéro 50-03-2022 relative aux améliorations à apporter à la génératrice;

Considérant que des travaux électriques sont nécessaires pour effectuer lesdites améliorations;

Considérant que l'installation d'un buttoir de protection est requise pour protéger les conduits au pied du poteau électrique;

Considérant la soumission de *PP Deslandes* datée du 14 juillet au montant de 1 435 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

D'octroyer le mandat à *PP Deslandes* le mandat d'effectuer les modifications électriques au coût de 1 435 \$ plus les taxes applicables selon la soumission datée du 14 juillet 2022 et que cette dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

136-08-2022

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Marie-Soleil Beauregard et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h43.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière